

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le 05/04/2024

ID : 081-218102572-20240325-2024DEL12-DE



Budget Primitif 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires et des résultats du CA 2023

II. Equilibre du budget primitif 2024

III. Dépenses réelles de fonctionnement

IV. Recettes réelles de fonctionnement

V. Financement des investissements

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

- **De fortes incertitudes sur la prévision de croissance du gouvernement incluse dans la loi de finances pour 2024** et ralentissement de la croissance au niveau mondial ;
- Une inflation qui reste élevée au 2023 **mais qui devrait ralentir en 2024** ;
- **Des finances locales sous contraintes** avec un autofinancement qui se réduit fortement en 2023 et 2024 ;
- Un objectif ambitieux de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités locales au niveau national **sans que l'Etat ne précise les moyens de pilotage de cet objectif** ;
- Des bases de taxes foncières indexées sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé qui a été arrêtée à **+3,9%** ;
- Une dotation globale de fonctionnement qui sera abondée de 320 M€ au niveau national en 2024 ;
- **Création d'une DSC au niveau de la CA de l'Albigeois dotée de 2 M€ par an** ;
- **Une situation financière qui s'est assainie malgré les effets de l'inflation** en raison principalement de la perception du « filet de sécurité inflation » versé par l'Etat ;
- Un encours de dette qui progresse en 2023 **pour financer les travaux d'investissement liés à l'aménagement du terrain synthétique et préfinancer les subventions associées**. L'endettement reste toutefois soutenable avec une capacité de désendettement inférieure à 10 ans ;
- Le budget primitif 2024 poursuivra les tendances observées en 2023 avec **une maîtrise de l'évolution des charges de fonctionnement, une stabilité des taux d'imposition et un maintien de l'autofinancement** afin de poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et conforme au projet de mandat.

RÉSULTATS DU CA 2023

	Fonctionnement
Résultat de fonctionnement de l'exercice (1)	57 141,39 €
Résultat de fonctionnement reporté (2)	1 008 906,43 €
Résultat de fonctionnement (3) = (1) + (2)	1 066 047,82 €

	Investissement
Solde d'exécution de l'exercice (dont excédent de fonctionnement capitalisé) (4)	-122 301,93 €
Solde d'exécution reporté (5)	-188 561,38 €
Solde d'exécution (6) = (4) + (5)	-310 863,31 €

Déficit d'investissement qui sera repris au compte 001 en dépense d'investissement au BP 2024

	Restes à réaliser
Restes à réaliser de dépenses (7)	299 965,71 €
Restes à réaliser de recettes (8)	338 937,82 €
Solde des restes à réaliser (9) = (8) - (7)	38 972,11 €

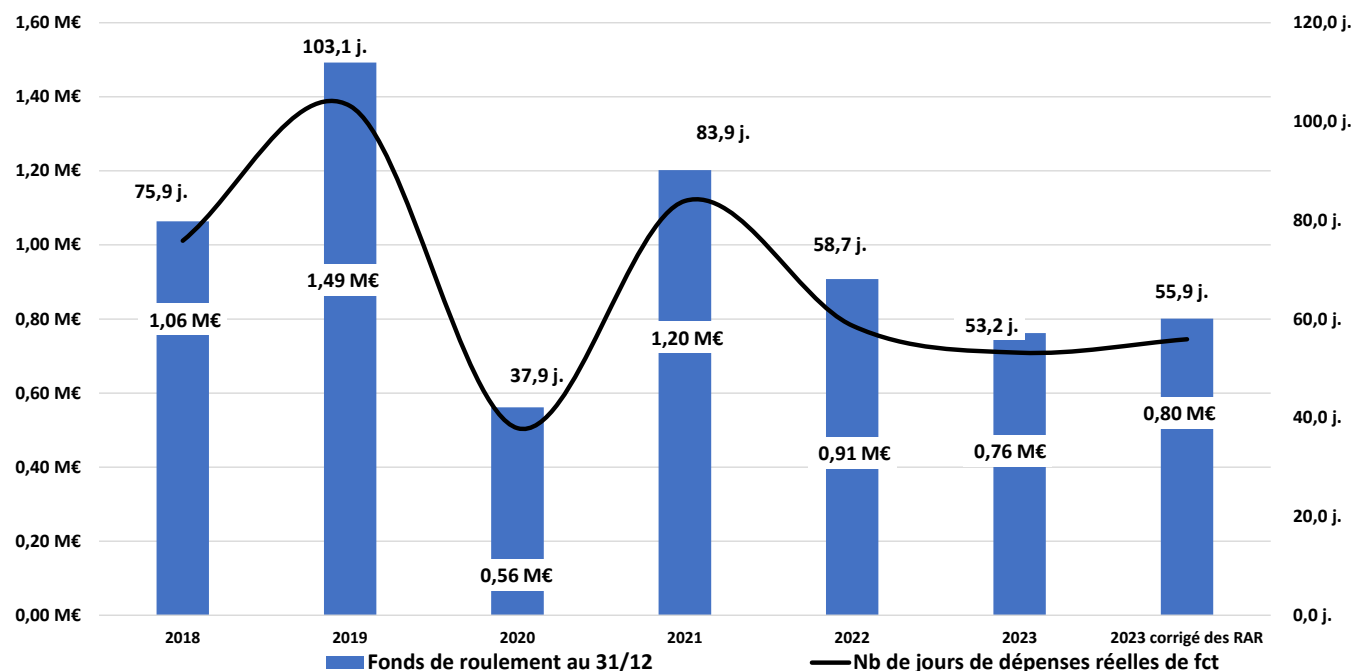
Besoin ou excédent de financement de la section d'investissement (10) = (6) + (9)	-271 891,20 €
--	----------------------

Besoin de financement qui devra être couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (recette d'investissement au compte 1068) au BP 2024

Résultat global de clôture (10) = (3) + (10)	794 156,62 €
---	---------------------

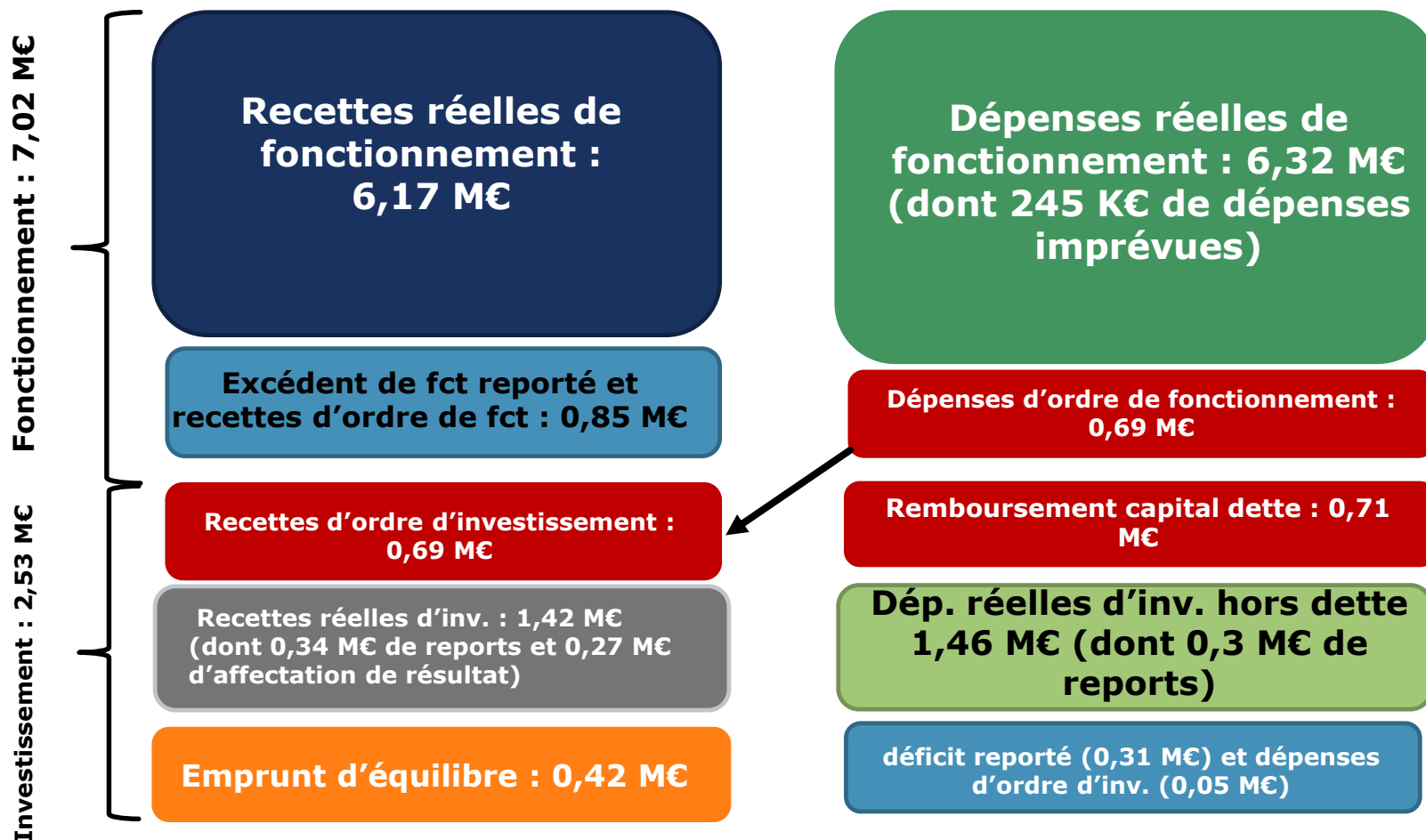
Excédent de fonctionnement repris au compte 002 du BP 2024

ÉVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT



- **Le fonds de roulement (excédent global de clôture) s'établit à 0,76 M€** soit un peu moins de deux mois de dépenses réelles de fonctionnement. Il a été ponctionné à hauteur de 0,15 M€ pour financer les dépenses d'investissement 2023 et limiter le recours à l'emprunt.
- En intégrant le solde des restes à réaliser qui sera repris sur l'exercice 2023, le fonds de roulement serait légèrement supérieur à 0,80 M€. **La commune dispose d'une situation de trésorerie favorable qui lui permet de faire face à ses besoins de financement en matière de fonctionnement.**

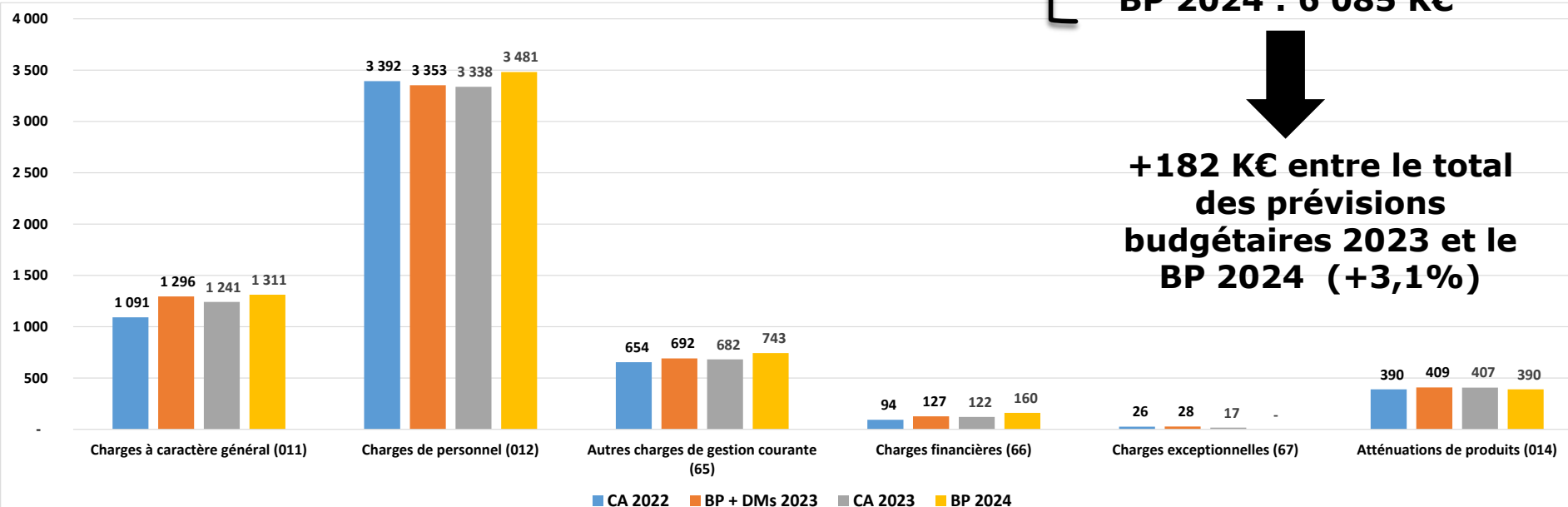
ÉQUILIBRE DU BP 2024 : 9,55 M€



HYPOTHESES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€ (HORS DÉPENSES IMPRÉVUES)

CA 2022 : 5 647 K€
BP + DMs 2023 : 5 903 K€
CA 2023 : 5 806 K€
BP 2024 : 6 085 K€

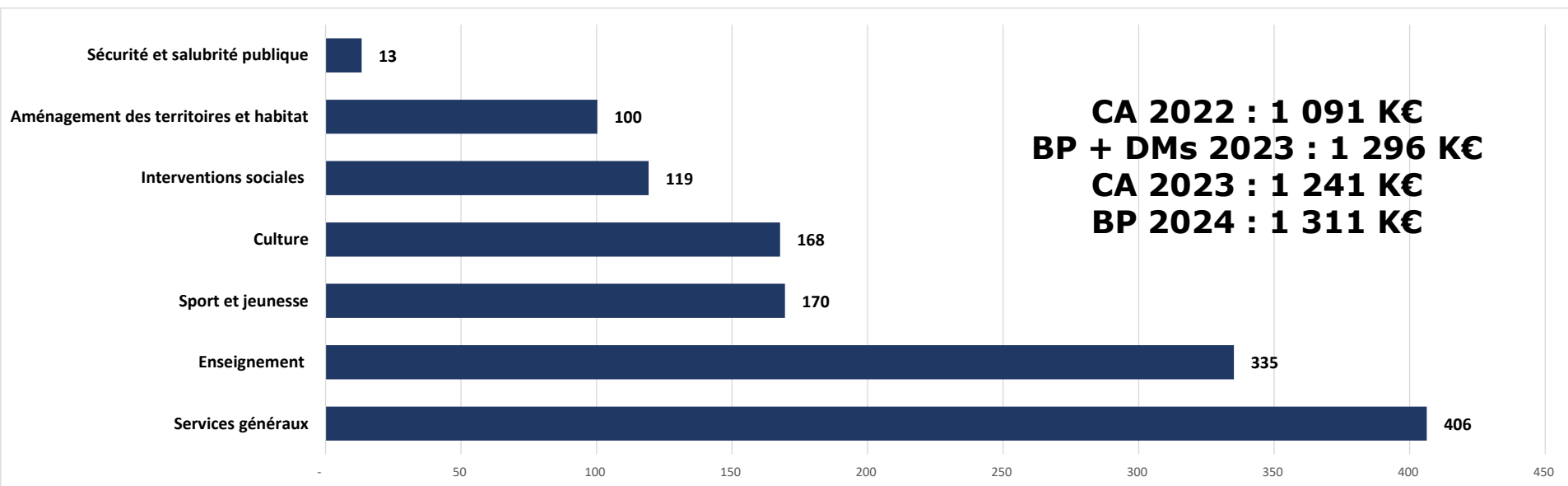
**+182 K€ entre le total
des prévisions
budgétaires 2023 et le
BP 2024 (+3,1%)**



LES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- Le chapitre 011 « charges à caractère général » est constitué des dépenses liées à l'entretien et à la consommation des bâtiments communaux ainsi qu'aux achats de matières premières, de fournitures et de prestations de services effectuées pour le fonctionnement des services municipaux.
- Ces dépenses sont directement impactées par le contexte inflationniste, notamment pour la composante énergétique et ses effets plus diffus sur les autres charges de structure (alimentation, fournitures, transport, carburant, assurances...).
- **Les crédits ouverts au BP 2024 s'élèvent à 1 311 K€ contre 1 296 K€ pour l'ensemble des prévisions budgétaires de l'exercice 2023 (+1,2%).** Ils représentent 22% des dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues.
- La croissance des charges à caractère générale devrait être inférieure à l'inflation prévisionnelle (+2,6%) en raison de la baisse des dépenses de gaz et d'électricité. Le montant de crédits ouverts pour le gaz et l'électricité au BP 2024 est de 385 K€ contre 465 K€ pour l'ensemble des prévisions budgétaires 2023. **Toutefois, malgré cette décrue, les prix restent largement supérieurs à ceux qui étaient appliqués dans les années 2019 / 2021.** Pour comparaison les dépenses énergétiques s'élevaient à 200 K€ au compte administratif 2022.
- **A l'opposé, certaines charges connaissent des augmentations sensibles :** achats de denrées alimentaires (+14% / +16,3 K€) dans le cadre de la loi EGALIM et maintenance (+49% / +27,4 K€) avec la montée en puissance de la vidéoprotection.

LES DÉPENSES EN K€ DU CHAPITRE 011 PAR FONCTION



LES DÉPENSES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

- **Le budget 2024 s'établit 3 480 000 €.**
- **Les prévisions budgétaires intègrent les progressions de charges liées aux évolutions réglementaires décidées par l'Etat évoquées lors du débat d'orientations budgétaires (+59 K€) :** augmentation du SMIC, effet en année pleine de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+1,5%), avancement à la durée unique, revalorisation des grilles indiciaires...
- **La prévision budgétaire tient compte également de la mise en place de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat qui représente un coût global d'environ 48 100 €.**
- Enfin, une enveloppe de 37 K€ est prévue pour le remplacement d'un agent en décharge syndicale. **Cette dernière est compensée financièrement par l'Etat (recette au chapitre 013).**

LES DÉPENSES DU CHAPITRE 014

- **Pour 2024, l'attribution de compensation « négative » s'élèvera à 387 K€.** Ce chiffre intègre les évaluations adoptées lors des commissions locales d'évaluation des charges qui se sont réunies depuis le début du mandat : coût de la défense incendie (8,25 K€) et modification du périmètre de la compétence propreté urbaine (13,95 K€ - dépense précédemment imputée en charges de personnel), clause de revoyure liée au nombre d'actes réellement traités par le service commun ADS sur la période 2019 – 2021 (majoration temporaire de l'attribution de compensation de 2,56 K€ par an sur les années 2022 à 2024) et participation financière à la Mission Jeunes Tarn Nord (4,07 K€).

LES DÉPENSES DU CHAPITRE 65 (AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE)

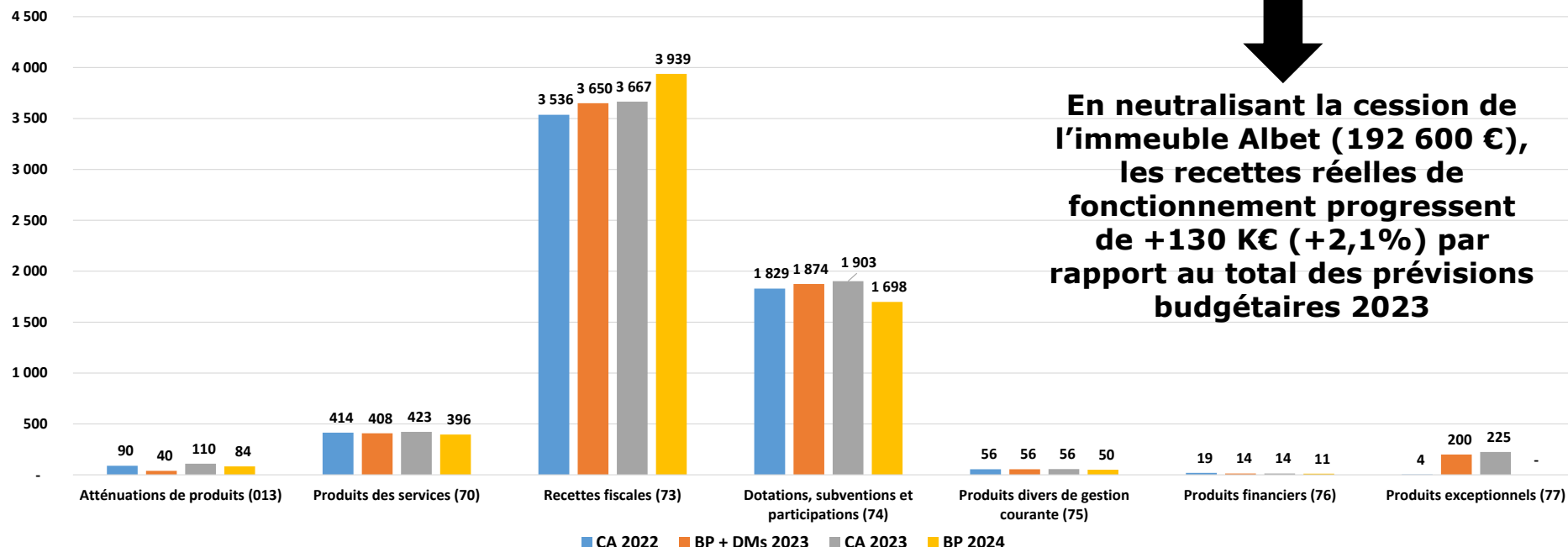
- **Les dépenses du chapitre 65 s'élèvent à 743,4 K€ contre 691,66 K€ au BP 2023.** Elles comprennent notamment :
 - ✓ **La participation aux OGEC** : 66 K€ (46,51 K€ en 2023) ;
 - ✓ **La subvention au CCAS** : 65 000 € ;
 - ✓ **La participation au syndicat mixte du Saut du Tarn** : 85 000 € ;
 - ✓ **Les subventions aux associations** : 394,31 K€ (dont 275 K€ pour les FRANCAS).
- Le périmètre de ce chapitre budgétaire évolue en 2024 avec la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature M57. Les subventions exceptionnelles qui étaient précédemment imputées en charges exceptionnelles au chapitre 67, sont maintenant comptabilisées au chapitre 65.
- **En réintégrant les subventions exceptionnelles au chapitre 65 du BP 2023 (34,25 K€), les autres charges de gestion courantes progressent de +2,4% (+17,5 K€) au BP 2024.**

ÉVOLUTION DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT EN (K€)

CA 2022 : 5 948 K€
BP + DMs 2023 : 6 240 K€
CA 2023 : 6 398 K€
BP 2024 : 6 177 K€

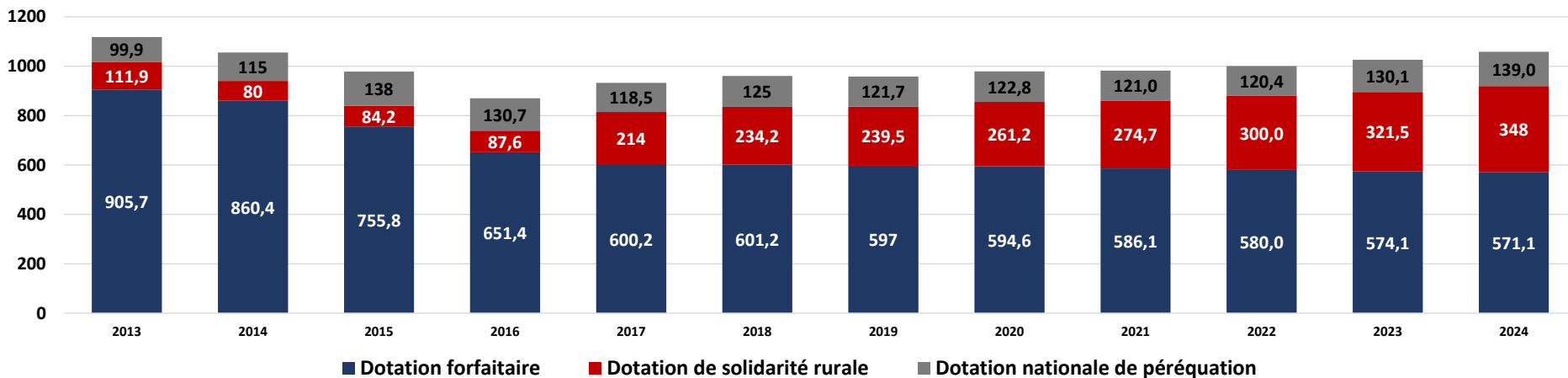


En neutralisant la cession de l'immeuble Albet (192 600 €), les recettes réelles de fonctionnement progressent de +130 K€ (+2,1%) par rapport au total des prévisions budgétaires 2023



UNE DGF ESTIMÉE À 1 058 K€

Evolution DGF en K€



UNE DGF ESTIMÉE À 1 058 K€

- Entre 2013 et 2017, les collectivités locales ont fortement contribué à l'effort de redressement des comptes publics. **Cela c'est traduit par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 11,5 milliards d'euros.**
- **Ce prélèvement au titre du redressement des comptes publics a été effectué sur la dotation forfaitaire qui est une composante de la DGF des communes.**
- **La DGF s'élevait à 1 M€ en 2022 soit 16,8% des recettes réelles de fonctionnement.** Elle a diminué de -10,5% entre 2013 et 2022 (-117 K€), soit une baisse de -1,2% par an.
- **Si la dotation forfaitaire a été réduite de plus d'un tiers entre 2013 et 2022 (-326 K€), cette baisse a été atténuée par la dynamique des dotations de péréquation sur la même période :** éligibilité à la fraction péréquation de la dotation de solidarité rurale depuis 2017 (193,6 K€ en 2022) et progression de +2,1% par an de la dotation nationale de péréquation (+20,6 K€ entre 2013 et 2022).
- **Pour 2024, la DGF est estimée à 1 058 K€ :** 571,1 K€ pour la dotation forfaitaire, 348 K€ pour la dotation de solidarité rurale et 139 K€ pour la dotation nationale de péréquation. La baisse de la dotation forfaitaire par rapport à 2023 (-3 K€) s'explique par la diminution de la population communale (-32 habitants entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} janvier 2024). La dynamique de la dotation de solidarité rurale (hypothèse de croissance de +8,2% soit +26,51 K€) devrait quant à elle bénéficier de l'abondement de 150 M€ de l'enveloppe nationale décidée en loi de finances initiale pour 2024 et de la réforme des indicateurs financiers (idem pour la dotation nationale de péréquation qui progresserait de +9 K€).

CRÉATION D'UNE DSC DE 2 M€ AU NIVEAU DE L'AGGLOMÉRATION

- Le Conseil communautaire a décidé, le 9 novembre dernier, de créer une dotation de solidarité communautaire (DSC) d'un montant de 2 M€ à partir de l'exercice 2024.
- **La DSC pourra être révisée annuellement à partir de 2025 en fonction de l'évolution des recettes fiscales et de la situation financière de l'Agglomération sans que la DSC ne puisse redescendre en-dessous des 2M€.**
- 4 critères de répartition ont été retenus :
 - ✓ Revenu des ménages pour 20% (400 000 €) ;
 - ✓ Potentiel financier pour 30% (600 000 €) ;
 - ✓ Les dépenses réelles de fonctionnement pour 20% (400 000 €) ;
 - ✓ Un indice synthétique représentatif des charges des communes pour 30% (600 000 €).

En euros	Répartition enveloppe revenu	Répartition enveloppe PF/Pfin	Répartition enveloppe DRF n-2	Répartition enveloppe indice synthétique	TOTAL
ALBI	249 192 €	330 890 €	296 994 €	363 240 €	1 240 316 €
ARTHES	11 144 €	19 128 €	7 967 €	12 393 €	50 632 €
CAMBON	8 863 €	17 686 €	5 256 €	13 806 €	45 611 €
CARLUS	2 676 €	5 909 €	1 663 €	4 366 €	14 614 €
CASTELNAU-DE-LEVIS	7 610 €	14 381 €	2 891 €	12 320 €	37 203 €
CUNAC	7 683 €	14 379 €	3 992 €	9 925 €	35 980 €
DENAT	4 273 €	7 615 €	1 871 €	10 710 €	24 469 €
FREJAIROLLES	5 372 €	12 119 €	3 976 €	10 840 €	32 305 €
LESCURE-D'ALBIGEOIS	21 881 €	36 455 €	14 055 €	27 747 €	100 138 €
MARSSAC-SUR-TARN	16 548 €	26 814 €	7 825 €	20 443 €	71 630 €
PUYGOUZON	10 523 €	26 434 €	9 442 €	24 292 €	70 691 €
POUFFIAC	2 103 €	5 758 €	1 463 €	6 415 €	15 740 €
SAINT-JUERY	34 991 €	54 222 €	29 087 €	56 514 €	174 814 €
SALIES	3 910 €	7 495 €	2 610 €	4 749 €	18 764 €
SEQUESTRE	9 385 €	13 191 €	7 328 €	15 333 €	45 236 €
TERSSAC	3 846 €	7 527 €	3 578 €	6 906 €	21 857 €
ENSEMBLE	400 000 €	600 000 €	400 000 €	600 000 €	2 000 000 €

FPIC : MAINTIEN DU MONTANT PERÇU EN 2023

- Le FPIC reversé au territoire de l'Albigeois s'établit à 2 219 347 € en 2023.
- En 2023, la répartition de droit commun a de nouveau été retenue (en fonction du coefficient d'intégration fiscale). La communauté d'agglomération de l'Albigeois a bénéficié d'une dotation de 1 155 687 € (52,07%) et les communes se sont réparties la somme 1 063 660 €. La répartition entre les communes s'effectue ensuite en fonction de la population DGF et du potentiel financier par habitant.
- **Saint-Juéry a perçu 96 858 € en 2023.**
- Depuis quatre ans, la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'éloigne progressivement du seuil d'inéligibilité, étant aujourd'hui au 553ème rang (745 territoires éligibles), contre le 659ème rang en 2022 et le 675ème rang en 2021.
- **Par conséquent pour 2024, il n'est pas anticipé de perte d'éligibilité au FPIC. Le montant perçu en 2023 (97 K€) est donc reconduit au BP 2024.**

AUCUNE AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION EN 2024

	2023	2024 estimé à taux constants et avec revalorisation de bases
Bases TFPB	7 325 253 €	7 640 000 €
Taux TFPB	60,99%	60,99%
Produit TFPB	4 467 879 €	4 659 636 €
Compensation locaux industriels	178 945 €	185 924 €
Autres compensation de TFPB	8 914 €	9 262 €
Bases THRS + THLV	635 289 €	498 000 €
Taux THRS et THLV	10,61%	10,61%
Produit THRS	67 404 €	52 838 €
Bases TFPNB	21 300 €	22 200 €
Taux TFPNB	117,23%	117,23%
Produit TFPNB	24 970 €	26 025 €
Prélèvement coefficient correcteur	-1 363 864 €	-1 422 190 €
Produit fiscal y compris compensations	3 384 248 €	3 511 495 €
Variation en %		3,8%
Ecart en €		127 246 €

Estimation des bases prévisionnelles transmises par la DDFIP le 04/03/2024. L'état 1259 n'a pas encore été transmis.

AUTRES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

- **Produits des services (70) : 395,7 K€ => 50 K€ pour les droits de place, 120 K€ pour la cantine (-20 K€ / au BP 2023), 85 K€ pour la crèche, 87 K€ pour les remboursements de personnels mis à disposition du CCAS, 8 K€ pour le centre social...**
- **Autres recettes fiscales (73) : 160 K€ pour la taxe additionnelle aux droits de mutation (moyenne des 10 dernières années), 190 K€ pour la taxe sur l'électricité et 0,5 K€ pour les emplacements publicitaires ;**
- **Autres subventions et participations (74) : 445 K€ (convention territoriale globale, poste animateur jeunesse, dotation titres sécurisés,...) ;**
- **Produits divers de gestion courante (75) : 50 K€ (dont 33 K€ de loyer versé par la communauté d'agglomération) ;**
- **Produits financiers (76) : 10,92 K€ (intérêts dette récupérable « voirie » versés par la communauté d'agglomération).**

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les prévisions de dépenses nouvelles d'équipement s'élèvent à 1 135,26 K€ (dépenses réelles d'investissement hors emprunt et reversement de taxe d'aménagement). A ces crédits s'ajoutent les reports de l'exercice 2023 (299,97 K€) et les travaux en régie (33 K€).
- Pour financer ces dépenses d'investissement, un emprunt d'équilibre de 421 K€ est inscrit au BP 2024. Ce montant sera revu à la baisse au cours de l'exercice en fonction des notifications définitives de subventions affectées à certaines opérations d'investissement et de la mobilisation de l'enveloppe de fonds de concours de la communauté d'agglomération.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES RESTES À RÉALISER

- **Les reports de l'exercice 2023 s'élèvent 299 965,71 € TTC et sont principalement composés des opérations suivantes :**
 - ✓ Etudes Agence Nationale de Cohésion des Territoires « revitalisation urbaine » : 103 711,20 € ;
 - ✓ Acquisitions et grosses réparations bâtiment communaux : 76 919,18 € ;
 - ✓ Travaux équipements sportifs : 69 412,64 € ;
 - ✓ Vestiaires Albaret : 29 411,31 € ;
 - ✓ Restauration patrimoine culturel : 9 552,14 € ;
 - ✓ Equipements police municipale : 2 832 € ;
 - ✓ Equipements crèche : 2 030,32 € ;
 - ✓ Achat terrain Avalats : 2 000 € ;
 - ✓ Parcs urbains : 1 776,22 € ;
 - ✓ Parc informatique : 1 755,43 € ;
 - ✓ Equipements scolaire : 307,37 € ;
 - ✓ Cimetières : 257,90 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES NOUVEAUX INVESTISSEMENT INSCRITS

- **Le montant des nouveaux investissements prévus sur le patrimoine communal est de 1,14 M€ TTC (hors travaux en régie et remboursements de cautions) :**
 - ✓ Vestiaire stade de l'Albaret (261 K€) ;
 - ✓ Vidéoprotection (188,13 K€) ;
 - ✓ Acquisition salle Jardins du Sabo (110 K€) ;
 - ✓ Subvention d'équipement Jardins de Sabo (112 K€) ;
 - ✓ Equipements sportifs (44 K€) ;
 - ✓ Ecole Marie Curie (18,35 K€) ;
 - ✓ Ecole René Roquier (7,53 K€) ;
 - ✓ Ecole Louisa Paulin (2,6 K€) ;
 - ✓ Espace Victor Hugo (17,8 K€) ;
 - ✓ Travaux de proximité sur les bâtiments (LED : 27 K€ et calorifugeage : 7,2 K€) ;
 - ✓ Aménagement des ronds points et plantations d'arbres (19 K€) ;
 - ✓ Raccordement future borne recharge et vidéo protection rue Pacifique (14 K€) ;
 - ✓ Raccordement électrique des OAP (22 K€) ;

LA SECTION D'INVESTISSEMENT : LES NOUVEAUX INVESTISSEMENT INSCRITS (SUITE)

- ✓ Equipements scolaires (9 K€) ;
- ✓ Etude place Emile Albet (20 K€) ;
- ✓ Capial - Remplacement des menuiseries 1^{er} étage (11,5 K€) ;
- ✓ Cimetière (58,5 K€) ;
- ✓ Toiture église des Avalats (100 K€) ;
- ✓ Saint-Juéry Patrimoine (15 K€) ;
- ✓ Equipements Mairie (39,88 K€)
- ✓ Crèche (5,15 K€) ;
- ✓ Equipements scolaire (2,5 K€) ;
- ✓ Equipements cuisine (12,75 K€) ;
- ✓ Equipements informatique (5 K€) ;
- ✓ Centre social (0,9 K€) ;
- ✓ Equipements service jeunesse (1,8 K€) ;
- ✓ Equipements police municipale (1,4 K€).

CONCLUSION

▪ Le BP 2024 est marqué par :

- ✓ **Des recettes de fonctionnement qui augmentent de +2% (+122 K€)** et qui bénéficient de la revalorisation des bases d'imposition et de la mise en place de la DSC versée par l'Agglomération ;
- ✓ **Une croissance des charges de fonctionnement impactée par les mesures de pouvoir d'achat liées à l'inflation** (prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, hausse du SMIC...) ;
- ✓ **Une absence d'augmentation des taux de fiscalité directe ;**
- ✓ **Des investissements qui se maintiennent à un niveau élevé :** environ 1,5 M€ en tenant compte des reports (0,3 M€) et des travaux en régie (33 K€).
- ✓ L'inscription d'un emprunt d'équilibre (0,42 M€) **dont le montant sera réduit en cours d'année** en fonction des notifications de subventions d'investissement, ceci afin de conserver un encours de dette stable.